



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22130610

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

25 OCT. 2022
Greffe

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0401 383 030**

Nom

(en entier) : **Cophana**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion (H-G) 11 7110 Hoedeng-Goegnies**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'un des administrateurs de Cophana SA

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la S.A. Cophana qui s'est tenu le 21 septembre 2022:

L'actionnaire unique approuve et adopte les résolutions suivantes:
(...)

Résolution 7 – Renouvellement du mandat d'un administrateur.

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Van Ooteghem vient à échéance lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Van Ooteghem pour une période de 3 ans prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025. Le mandat ne sera pas rémunéré.

Résolution 8- Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale de Cophana SA décide de conférer tous pouvoirs aux administrateurs et à Anne Vandoolaeghe chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de Cophana SA en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de Cophana SA auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de Cophana SA aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de Cophana SA, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme.

Anne Vandoolaeghe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).